

Aménagement paysager

Paysagement - Pesticides - Équipement de protection individuelle

Sur cette page

[Quelles sont certaines lignes directrices concernant l'équipement de protection individuelle et les pesticides?](#)

[Quels sont les conseils concernant le port d'équipement de protection individuelle lors de la manipulation de pesticides?](#)

[De quelle manière peut-on réduire les risques de contamination?](#)

[Quelles sont les précautions générales à prendre en cas de contamination de la peau ou des yeux?](#)

Quelles sont certaines lignes directrices concernant l'équipement de protection individuelle et les pesticides?

L'équipement de protection individuelle (ÉPI) choisi doit être approprié au pesticide utilisé.

Les pesticides, les herbicides et les autres produits antiparasitaires ont des degrés de toxicité très variables. Ils peuvent être gravement irritants ou corrosifs pour la peau ou même causer la mort. Certains peuvent être rapidement absorbés par la peau.

Un grand nombre de pesticides sont manipulés sous forme de poudres qui peuvent former des poussières en suspension dans l'air et être inhalées. D'autres produits antiparasitaires peuvent être vaporisés et former des brouillards dans l'air. Certaines formulations contiennent des solvants volatils qui peuvent s'évaporer, formant une vapeur susceptible d'être dangereuse dans certaines concentrations atmosphériques.

Par conséquent, il est très important de suivre les lignes directrices en ce qui concerne l'équipement et les vêtements de protection individuelle qui devraient être portés pour manipuler un pesticide. Pour de plus amples renseignements, consulter le document Réponses SST intitulé [Conception d'un programme d'ÉPI efficace](#).

Se référer à la série des documents Réponses SST sur les [pesticides](#) pour plus d'information sur comment travailler en sécurité avec les pesticides, les premiers soins, les étiquettes, les délais de sécurité après traitement, etc.

Se référer également autres documents Réponses SST sur [l'aménagement paysager](#) pour plus de conseils.

Quels sont les conseils concernant le port d'équipement de protection individuelle lors de la manipulation de pesticides?

Conseils applicables à tous les équipements de protection individuelle

- Avant d'enfiler un équipement de protection individuelle, vérifier qu'il est propre et qu'il ne comporte pas de trous ni d'autres défauts.
- Lire l'étiquette et la fiche de données de sécurité (FDS) du pesticide de même que toute autre instruction du fabricant ou du fournisseur pour déterminer l'équipement de protection individuelle à porter lors de la manipulation du produit. Ces instructions précisent normalement le type d'équipement à porter et les matériaux dont il devrait être fait.

Vêtements de protection

- Selon le pesticide particulier et la façon dont il est utilisé, choisir un vêtement de protection contre les produits chimiques lorsque :
 - Il existe un risque de déversement ou de projection de liquides.
 - Il existe un risque de contact avec le produit vaporisé.
- Porter des vêtements de protection amples afin de prévenir l'étirement et la déchirure des coutures.

Protection des voies respiratoires

- Choisir un appareil respiratoire approuvé adapté au travail à exécuter et qui convient pour le produit chimique utilisé et le degré d'exposition possible.
- Pour de plus amples renseignements, se reporter aux documents Réponses SST intitulés [Entretien des appareils respiratoires](#) et [Choix des appareils respiratoires](#).

Protection de la tête

- Porter un dispositif de protection fait en un matériau lavable et imperméable à l'eau. Éviter d'utiliser des bandeaux absorbants en cuir ou en tissu car ces matériaux peuvent absorber et retenir les pesticides..
- Choisir des casques, cagoules ou chapeaux qui protègent la tête, le cou et le dessus des épaules. Choisir des casques de sécurité homologués CSA à larges bords.

Protection des yeux

- Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et un écran facial lorsqu'on mélange ou vaporise des pesticides.

Protection des mains

- Porter des gants résistant aux produits chimiques munis de manchettes qui arrivent à la hauteur de l'avant-bras. Il importe de souligner que les gants imperméables à l'eau ne résistent pas nécessairement aux produits chimiques.
- Ne pas porter des gants en tissu, en papier ou en cuir. Ces matériaux absorbent et retiennent les pesticides.
- Suivre les directives du fabricant afin d'empêcher que des pesticides n'entrent en contact avec les mains lors du retrait de gants contaminés (p. ex. laver l'extérieur des gants avant de les enlever).
- Pour accroître la protection, porter des gants de protection souples jetables sous les gants extérieurs. Éliminer les gants jetables après chaque utilisation.
- Porter des gants extérieurs relativement amples afin d'en faciliter le retrait.

Chaussures

- Porter des bottes faites d'un matériau résistant aux produits chimiques, et non de cuir ou de tissu.
- Porter un pantalon long par-dessus le bord supérieur des bottes, ainsi qu'un tablier qui couvre le bord supérieur des bottes, lors du mélange et du chargement des pesticides liquides.
- Laver les bottes après chaque utilisation.

De quelle manière peut-on réduire les risques de contamination?

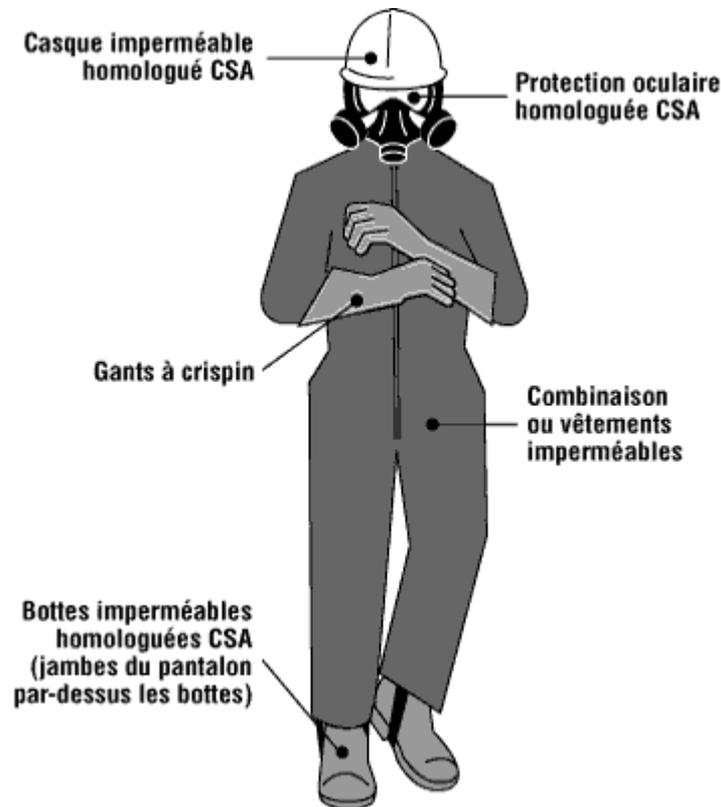
- Se tenir en amont de toutes les opérations de vaporisation.
- Porter l'équipement de protection individuelle recommandé pour manipuler, nettoyer et réparer le matériel ayant servi à l'application d'un pesticide.
- Éviter de toucher les surfaces « propres » comme les volants et les poignées de porte pendant qu'on porte des gants contaminés, ou ensuite nettoyer en profondeur ces surfaces avec de l'eau et du détergent.

- Traiter tous les vêtements portés pendant la manipulation de pesticides comme s'ils étaient contaminés, et porter des gants résistant aux produits chimiques pour les manipuler.
- Entreposer les vêtements contaminés séparément de la lessive normale et hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive familiale; rincer ou prétraiter les vêtements contaminés avant de les laver dans l'eau chaude; les laver deux ou trois fois si recommandé.
- Une fois le lavage des vêtements contaminés terminé, rincer la machine à laver en exécutant un cycle complet avec du détergent.
- Les produits en cuir contaminés (p. ex. chaussures, bottes, ceintures) ne peuvent pas être décontaminés. Ils doivent être éliminés de la même manière que les déchets dangereux.

Quelles sont les précautions générales à prendre en cas de contamination de la peau ou des yeux?

- Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, suivre les conseils sur les premiers soins figurant sur la FDS et sur l'étiquette.
- En cas de contact avec la peau : Frotter vigoureusement la zone contaminée avec du savon et de l'eau.
- Laver tout le corps, y compris les cheveux, au savon et à l'eau.
- Rincer à l'eau propre pendant au moins 15 minutes.
- En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux avec une douche oculaire ou de l'eau propre et consulter un médecin.
- Si on aide une autre personne contaminée, porter des gants et des bottes en caoutchouc et prendre des précautions pour éviter de se contaminer soi-même.
- Placer le vêtement contaminé dans un sac muni d'une étiquette indiquant le nom du pesticide qui a été utilisé.
- Nettoyer le vêtement contaminé ou l'éliminer conformément aux instructions du fabricant.
- Lire l'étiquette et la FDS du pesticide pour savoir s'il peut traverser la peau intacte et prendre connaissance des effets sur la santé qui peuvent suivre une exposition. Certains effets aigus ou à court terme peuvent survenir immédiatement après l'exposition; d'autres effets mettre plusieurs heures ou jours avant de se manifester.

- Consulter un médecin lorsqu'on se sent indisposé ou si recommandé par l'étiquette, la FDS ou d'autres renseignements fournis par le fabricant. Apporter la FDS et tout autre renseignement fourni par le fabricant. Le personnel médical a besoin de ces renseignements pour donner des soins appropriés.



Fiche d'information confirmée à jour : 2022-05-25

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2022-05-25

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.